# **AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 3 juillet 2024, a édicté un règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion de l'édition 2024 du « Walfer Vollekslaf » qui aura lieu le dimanche 6 octobre 2024.

Le texte intégral du règlement peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune de Walferdange <a href="https://www.walfer.lu">www.walfer.lu</a>.

Walferdange, le 4 juillet 2024.

Le Secrétaire,

Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

François Sauber



Règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion de l'édition 2024 du « Walfer Vollekslaf » :

## **Article 1:**

Les dispositions suivantes sont temporairement en vigueur :

## Route barrée

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre le rond-point des Roses et

l'intersection avec la rue de la Gare

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00

ALZETTE, rue de 1'

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre l'intersection avec la rue de la Gare et la rue Jean

Mercatoris

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 10h30

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre l'intersection avec la rue Jean

Mercatoris et le Millewee

**MILLEWEE** 

GARE, rue de la

Tronçon entre l'intersection avec la route de Diekirch et la sortie du site « eduPôle »

RAUSCH, rue Charles



Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00

### en cas d'inondation:

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00

MILLEWEE Tronçon entre le pont de l'Alzette et

l'immeuble numéro 13

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00

PRES, rue des Sur toute la longueur

LIBERATION, rue de la Tronçon entre le « rond-point rue des Prés / rue

de la Libération » et le chemin pour piétons reliant le Millewee et la rue de la Libération

Le dimanche, 6 octobre 2024

en cas d'inondation:

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00

PRES, rue des Tronçon entre le Millewee et le « rond-point

rue des Prés / rue de la Libération »

## Accès interdit (C,1a)

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00

NORD, rue du sur toute la longueur, de l'intersection avec la

rue Mercatoris en direction et jusqu'à la rue

Prince Henri

DOMMELDANGE, rue de sur toute la longueur, de l'intersection avec la

rue de l'Eglise en direction et jusqu'à la rue de

la Gare

EGLISE, rue de l' sur le tronçon entre l'intersection avec la rue

de la Gare et l'intersection avec la rue de Dommeldange, de l'intersection avec la rue de la Gare en direction et jusqu'à la maison numéro 100 (intersection avec la rue de

Dommeldange)



Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00

INDUSTRIE, rue de l' sur toute la longueur, de l'intersection avec la

rue de la Gare en direction et jusqu'à la rue

Mercatoris

## **Stationnement interdit (C,18)**

## Du vendredi, 4 octobre 2024, 08h00 au dimanche, 6 octobre 2024, 17h00

Parking devant le Stade Prince Henri sur tout le parking à l'exception des véhicules

officiels de la course

DIEKIRCH, route de sur la bande de stationnement en face de

l'eduPôle, côté impair

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 06h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00

Place de la Mairie Sur toute la place à l'exception des véhicules

munis d'un badge VIP

NATIONS UNIES, rue des Sur le parking aménagé près du complexe

sportif à l'exception des véhicules des personnes aidant lors du Walfer Vollekslaf

DIEKIRCH, route de Les deux côtés entre le rond-point des Roses

et la rue de la Gare

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 06h00 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00

ALZETTE, rue de l' Les deux côtés

Le dimanche, 6 octobre 2024

à partir de 06h00 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00

DIEKIRCH, route de Les deux côtés entre la rue de la Gare et la rue

Jean Mercatoris

INDUSTRIE, rue de l' Du côté pair

GARE, rue de la du côté pair, sur le tronçon longeant les

maisons numéros 8-10

PRES, rue des Des deux côtés, tronçon entre le « rond-point

rue des Prés / rue de la Libération » et

walferdange

l'immeuble numéro 44

# Stationnement interdit (stationnement dépose-minute / kiss and go)

## Le dimanche, 6 octobre 2024 de 06h00 à 13h00

DIEKIRCH, route de Les deux côtés entre les arrêts d'autobus et le

Rond-point des Roses

## Article 2

Les dispositions suivantes du règlement communal en matière de circulation sont abrogées temporairement :

## Accès interdit, excepté cycles

Le dimanche, 6 octobre 2024 à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00

RAUSCH, rue Charles sur toute la longueur, de l'intersection avec la

route de Diekirch en direction et jusqu'à la rue

de la Gare

## **Article 3**

Les rues barrées à l'article 1 restent ouvertes à la circulation pour les véhicules d'urgence, ambulances, pompiers, police, médecins, les véhicules de l'organisateur et de la presse.

### Article 4

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

